



CAPN DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT DU 20/03/18 DECLARATION PREALABLE DU SNASUB-FSU

Cette CAPN intervient à 2 jours d'une mobilisation sociale de grande ampleur contre la politique menée par le gouvernement.

Depuis 10 mois, les mesures PPCR ont été reportées d'un an, le jour de carence a été rétabli, les suppressions de postes reprennent, le point d'indice est gelé et un plan de départ volontaire est envisagé pour se débarrasser de 120 000 fonctionnaires.

Le SNASUB avec la FSU appelle donc les collègues à cesser le travail jeudi 22 et à faire entendre leur voix dans la rue.

S'agissant des barèmes de mutations et promotions discutés dans les académies, nous constatons que la sécurisation de leur existence dans la loi de 2016 conduit l'administration à tenter de remettre en cause la valorisation des mesures de carte scolaire qui pour nous doivent être fortement barémés et au-delà des priorités légales.

La CAPN de ce jour aura pour point principal l'étude des demandes de mobilité inter-académiques des Attachés, du moins ce qu'il en reste !

Car avec seulement 360 candidats, le nombre de demandes baisse fortement cette année de 17% après une baisse de 14% l'année dernière. 1/3 de candidats de moins en 3 ans...et près de moitié moins que quelques années plus tôt où nous traitions 600 dossiers.

Les postes proposés sont en revanche du même ordre qu'en 2017 avec 26 possibilités d'accueil en moins mais 19 postes précis en plus et quelques postes profilés supplémentaires.

Nous pensons que ces données statistiques illustrent comment muter désormais.

Cela ne signifie pas que les collègues sont moins nombreux à vouloir changer d'affectation mais que la BIEP prend de l'ampleur au détriment des règles nationales du mouvement.

Il s'agit d'un effet pervers du caractère interministériel du corps des Attachés d'Administration de l'Etat (AAE).

En effet, les règles sur la mobilité diffèrent d'un ministère à l'autre et de surcroît le calendrier pose problème entre des affectations au 1^{er} janvier et d'autres comme chez nous au 1^{er} septembre, plusieurs mouvements nationaux dans certains ministères, un seul à l'Education nationale mais avec un nombre incomparable d'Attachés. Présentée comme plus souple, la BIEP pallie ces différences et offre au fil de l'eau des postes tout au long de l'année et en ce moment même alors que se tient cette CAPN.

Au final il est permis de s'interroger sur l'utilité de cette CAPN quand tous les jours la BIEP ignore des procédures collectives qui ont fait la démonstration de leur efficacité.

Il semble indispensable de faire un bilan des affectations BIEP et de le présenter en CAPN. Ce bilan détaillerait la typologie des postes proposés, les dates de publication, le nombre de candidats, leur origine géographique par rapport au poste proposé et le taux de rendement.

De notre point de vue, il serait souhaitable qu'à la date de la CAPN sur la mobilité et jusqu'au 31 août le nombre des postes mis à la BIEP soit limité à des cas très précis pour redonner son sens à cette CAPN...

A cela s'ajoute que des académies persistent à ne pas offrir aux collègues de solutions pour pouvoir y entrer.

L'exemple de Montpellier est éclairant. En tout et pour tout une seule possibilité d'accueil et aucun poste profilé.

Par contre, de nombreux postes sont offerts à la BIEP par cette académie.

Il s'agit là d'une volonté délibérée de contourner le mouvement national, une gestion des ressources humaines que nous contestons et au final l'objectif d'empêcher une mobilité simple, claire et efficace.

De même, l'absence de possibilités d'accueil pour les académies de Guadeloupe, Martinique et Guyane est très regrettable et ne permet pas encore cette année de satisfaire non seulement les rapprochements de conjoint mais encore les collègues originaires de ces territoires.

Comment peut se faire la prise en compte des CIMM, les Centres d'Intérêts Moraux et Matériels du fonctionnaire, comme par exemple, la présence de sa famille dans l'île pour l'obtention d'une mutation si les possibilités n'existent pas ?

Nous voudrions aussi exprimer notre solidarité aux collègues exerçant à Mayotte dans des conditions difficiles. Dans ce territoire où le service public est essentiel, la sécurité est parfois complexe à assurer. La dématérialisation des copies des épreuves du baccalauréat en est un exemple éclairant.

Dans un contexte politique de remise en cause de nos postes et de nos missions, en notre qualité de commissaires paritaires nationaux représentant les Attachés, Attachés principaux, Attachés hors classe et Directeurs de Service, nous défendons le Service public d'Education nationale, participons nous aussi à notre niveau à l'acte éducatif et poursuivons notre mission d'information, de défense des dossiers dans l'intérêt et au service de tous les Attachés.

Les Commissaires paritaires nationaux des Attachés d'Administration de l'Etat
Thomas VECCHIUTTI et Nicolas MERLET